

Utilisation de mon image

Par JP645, le 12/04/2019 à 15:43

Bonjour

Je suis musicien. Je viens de decouvrir qu'un des musiciens, avec lequel je jouais auparavant ,utilise toujours ma photo sur une affiche annoncant des concerts.

Que dois je faire?

Je suis allé a la gendarmerie qui madressezu CNIL qui a son tour me renvoit au commissariat.

Merci de votre aide.

Cordialement

Par tomrif, le 12/04/2019 à 19:22

bonjour,

vous pouvez aller voir un avocat qui peut vous conseiller d'assigner le musicien en justice pour demander des dommages et interets. imaginons que vous gagnez, que vous ayez 1€ de dommages et interets, 1000€ payés par la partie adverse pour votre avocat qui vous aura couter en réalité 2000€, vous avez perdu de l'argent au final.

sauf à ce qu'une circonstance particulière fasse qu'il y a un préjudice important, il faudra bien réfléchir avant de faire quelque chose.

Par Visiteur, le 12/04/2019 à 19:30

Bonjour,

Si votre image a été diffusée sans votre autorisation, vous pouvez saisir le juge civil en référé (c'est-à-dire en urgence) afin d'obtenir le retrait des images litigieuses,

l'octroi de dommages-intérêts en réparation des préjudices subis voire le remboursement des frais d'avocat engagés pour le procès.